



PRESIDENT DU CLUB

Mr VERMET Eric
16 chemin des pêcheurs
89500 MARSANGY
TEL : 06.70.75.57.65

RESPONSABLE DES ENTRAINEMENTS

Melle FERNANDES Elodie
23 rue de la forêt d'othe
89510 VERON
TEL : 06.66.94.79.62

INSCRIPTION 2020/2021

DOCUMENT A NOUS FOURNIR POUR UN DOSSIER COMPLET :

- La fiche de renseignement remplie,
- Le coupon réponse du règlement intérieur du club,
- L'autorisation parentale signée,
- L'autorisation de prise de photo signée,
- L'autorisation de prélèvement sanguin,
- Questionnaire médical.

LA COTISATION

La cotisation est de :

150 euros avec deux entraînements par semaine (mercredi et vendredi) pour les gymnastes en compétition
(pour cause de COVID, il n'y a ni groupes de loisirs, ni babys)

Les chèques, espèces, bons CAF du département, coupon sport ANCV sont acceptés.

Possibilité de payer en trois fois (tous les chèques à l'inscription avec les dates de remise, en espèce la totalité).

REMISE SUR LES COTISATIONS

Remise de 10% pour 2 enfants inscrits

Remise de 20% pour 3 enfants inscrits et +

INSCRIPTIONS

Le dossier complet d'inscription sera à remettre aux membres du bureau uniquement (et pas aux entraîneurs pour éviter de gêner l'entraînement) lors des jours d'inscriptions prévus **soit le mercredi 2 septembre 2020 et le vendredis 4 septembre 2020 à partir de 17 h 30.**

***** TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE *****

Règlement à établir à l'ordre de : AVENIR DE PARON GYMNASTIQUE

ATTENTION : Les places seront limitées à cause du COVID, la date limite des inscriptions se fera le vendredi 4 septembre 2020. Passée cette date, votre enfant ne sera pas inscrit

REGLEMENT INTERIEUR

L'organisation des programmes d'entraînement ainsi que les jours et heures sont fixés par les entraîneurs en début de saison en fonction de leur emploi du temps, (il faut savoir que toutes les personnes du club sont bénévoles).

LES GYMNASTES :

- Sont tenues de fournir un certificat d'aptitude à la pratique de la gymnastique ou questionnaire
- De régler la cotisation,
- Tout comportement incorrect de l'enfant ou parent peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation,
- Sont tenues de veiller à leur hygiène : cheveux propres et attachés, ongles coupés...

LA COTISATION COMPREND :

- L'affiliation à la FFG,
- L'assurance,
- La cotisation de la région,
- La cotisation du département,
- L'inscription aux compétitions,

Aucune cotisation n'est remboursable en cas d'absence du gymnaste, sauf si l'arrêt des cours est justifié par un certificat médical. Dans tous les cas, les dépenses engagées par le club pour l'affiliation du gymnaste à la FFG, la cotisation régionale et l'assurance ne seront pas remboursées.

LA TENUE D'ENTRAINEMENT :

Short, tee-shirt ou justaucorps.

MISE EN PLACE DU MATERIEL :

Toutes les gymnastes doivent aider les entraîneurs à mettre en place le matériel nécessaire à l'entraînement, le débarrasser et le ranger à la fin des cours.

L'ENTRAINEMENT :

Les gymnastes doivent être à l'écoute des consignes de leur entraîneur et ne pas faire qu'entrer et sortir de la salle d'entraînement sans raison valable. Toute gymnaste absente lors d'un entraînement et quel que soit la raison (malade, vacances...) doit impérativement prévenir son entraîneur.

COMPETITIONS :

Toute compétition engage des frais d'inscription par le club. La gymnaste doit informer son entraîneur le plus tôt possible en cas d'absence à une compétition, car son absence peut entraîner une disqualification de l'équipe dont elle fait partie. La gymnaste qui n'aura pas prévenue en temps et en heure devra payer l'amende.

LES VESTIAIRES :

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'oubli dans les vestiaires.

Nous rappelons que les vestiaires sont réservés aux gymnastes, les parents non pas l'autorisation d'y rentrer. A CAUSE DU COVID LES VESTIAIRES SONT INTERDITS

EN CAS D'ACCIDENT :

Les entraîneurs prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les urgences, les parents ou tuteur légal.

Les parents ne doivent pas laisser les enfants au gymnase sans s'assurer de la présence de leur entraîneur. Dans le cas contraire la responsabilité du club ne sera pas engagée.

Le club se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription d'une ancienne gymnaste ou entraîneur pour non respect du règlement.

Les entraînements sont assurés par des entraîneurs diplômés, ainsi que des entraîneurs en formation.

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants aux heures prévues, (les entraîneurs ne sont pas tenus d'attendre l'arrivée des parents).

Il est interdit de porter des bijoux à l'entraînement et en compétition.

Les gymnastes qui n'auront pas remis les documents obligatoires à la date prévue n'auront pas l'autorisation de faire de la gymnastique.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du titulaire légal (suivi de la mention « lu et approuvé »)

FICHE DE RENSEIGNEMENT 2020/2021

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

ADRESSE :

CODE POSTAL.....VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DES PARENTS OU DU TUTEUR LEGAL :

N° DE TEL :

TEL PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

(merci de bien vouloir envoyer l'adresse mail par sms au 0666688501 secrétaire du club en indiquant le nom et prénom de l'enfant pour éviter toutes erreurs d'adresse mail merci)

PROFESSION DES PARENTS : MERE..... PÈRE.....

A DEJA FAIT DE LA GYMNASTIQUE :,OUI.....NON.....

SI OUI : DANS QUEL CLUB.....

COMBIEN DE TEMPS.....

Mon enfant participe aux compétitions

Votre enfant participe aux compétitions le justaucorps du club est obligatoire.

De plus, vous vous engagez à présenter votre enfant à la compétition, en cas d'absence votre enfant devra obligatoirement présenter un certificat médical avant la compétition, sinon sans justificatif valable l'amende sera payée par les parents.

En cas d'urgence, préciser le nom de la personne à joindre en priorité, ainsi que le numéro de

téléphone.....

.....

Si votre enfant a un problème de santé, traitement ou autres il est indispensable de prévenir les entraîneurs afin de gérer au mieux la situation.

Signature des Parents
Ou Tuteur Légal



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)représentant(e)

Légal(e), de l'enfant..... né(e) le.....

Tél : Portable.....

autorise/ n'autorise (*) pas le club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenu à mon enfant....., pendant les entraînements ou lors des déplacements en compétition.

N° de Sécurité Sociale

.....

autorise/ n'autorise pas (*) mon enfant à quitter seul la salle d'entraînement.

(*) Rayer la mention inutile

Fait à le

Signature (suivi de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SANGUIN CHEZ UN SPORTIF MINEUR

CLUB : AVENIR DE PARON

Année sportive : 2020-2021

Je, soussigné(e)
nom et prénom

Autorise des prélèvements sanguins par des préleveurs agréés dans le cadre de contrôles anti-dopage sur :
....., né(e) le/...../.....
nom et prénom

dont j'ai la responsabilité en tant que

A....., le

Signature

RAPPEL :

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.

Tout sportif mineur doit présenter l'autorisation au préleveur agréé en cas de prélèvement sanguin.

L'absence de ce document ne permettra pas la réalisation du contrôle, ce qui pourra entraîner des sanctions de la part de la fédération.

Il est conseillé d'en donner un exemplaire à votre responsable de club, de pôle de haut niveau ou de stage départemental ou régional.

Le préleveur agréé est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.

AUTORISATION DE PHOTOS

Je soussigné Mr, Mme..... autorise/n'autorise pas l'Avenir de Paron section gymnastique à prendre des photos de mon enfant
et à les mettre sur le site internet du club et les différents canaux de diffusions.

Lu et approuvé

Date :

Signature des parents

HORAIRES ET TARIFS 2020/2021

POUSSINES (2012/2013/2014)

LE MERCREDI DE 17H 00 A 18 H 30

LE VENDREDI DE 17 H 30 A 19 H 00..... 150,00 EUROS

BENJAMINES (2010/2011)

LE MERCREDI DE 17H 00 A 18 H 30

LE VENDREDI DE 17 H 30 A 19 H 00..... 150,00 EUROS

MINIMES (2008/2009) CADETTES (2006/2007) JUNIORS (2004/2005) SENIORS (2003/...)

LE MERCREDI DE 18 H 30 A 20 H 00

LE VENDREDI DE 18 H 45 A 20 H 150,00 EUROS

LIEUX D'ENTRAINEMENTS

ROGER TREILLE (vers le stade de foot)

PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITEE SPORTIVE

Avenir de Paron Gymnastique

- Le gymnase doit limiter au maximum les mouvements de population :

Toute personne qui entre dans le gymnase est OBLIGATOIREMENT muni d'un masque et se lave les mains à l'entrée.

L'accès aux gradins est STRICTEMENT réservé aux pratiquants. L'accompagnateur de l'enfant mineur doit impérativement rester sur le haut des gradins.

Une fois l'enfant déposé le parent doit immédiatement quitter le gymnase en respectant le sens de circulation.

- Les enfants et les gestes barrières :

Les vestiaires restant fermés, chaque pratiquant doit arriver autant que possible en tenue de sport, il doit être muni de sa propre bouteille d'eau avec son nom et prénom d'inscrit dessus.

L'enfant, muni de son masque à son arrivée devra le laisser dans son sac le temps de la séance

L'enfant doit se laver les mains avec le gel mis à disposition, avant d'entrer sur les tapis. L'enfant renouvellera ce lavage autant que nécessaire pendant la séance et obligatoirement à chaque changement d'agrès ainsi qu'à la fin de la séance.

La sortie des enfants suivra le sens de circulation.

Pour permettre une meilleure circulation les horaires seront aménagés et pourront être ré-adaptés en fonction des besoins.

- La circulation dans la salle :

Le gymnase est découpé en 6 parcelles qui accueilleront chacune 10 gymnastes.

Un programme de circulation sera établi

Le port du masque pour les entraîneurs est OBLIGATOIRE, sauf s'il se trouve à plus d'un mètre des enfants.

- Désinfection du matériel :

Des lingettes désinfectantes permettront le nettoyage des surfaces entre chaque groupes.

A la fin de la séance, le matériel n'étant pas utilisé pendant 24h n'a pas besoin d'être entièrement désinfecté.